

CONTRIBUTION DU DIM. 19/12/2021 à 18:57

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Zélida GARRIGOU

SAUMOS, le 20 décembre 2021

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

J'ai bien pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de SAUSMOS-LE TEMPLE. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Depuis 2013, Bordeaux Métropole s'est portée maître d'ouvrage du premier projet de ressources de substitution « champ captant des Landes du Médoc ».

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du Parc Naturel Régional du Médoc. Le Médoc a été classé par décret le 26 mai 2020 Parc Naturel Régional. Ce nouvel outil de développement du territoire qui a pour principal objectif de « mettre en avant les valeurs de la protection du patrimoine naturel ».

Pourquoi ces champs captant ? Comment le P.N.R. va nous accompagner dans ce projet pour partager notre forêt de pins, notre flore, notre faune à ce manque d'eau ?

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc.

L'agence de l'Eau Adour Garonne a tenu son forum de l'Eau à TOULOUSE. Un rendez-vous destiné à poser les bases du futur plan d'action pour rendre l'agriculture résiliente au changement climatique et gérer la question de l'eau. Les débits des cours d'eau devraient baisser de 20% à 40% d'ici 2030.

Je me permets de mettre en avant les arguments suivants :

- Les décisions sont prises sur la base d'études faites à l'aide de modèles qui n'ont pas la fiabilité nécessaire. Le calage du modèle (écart entre réalité et simulation) est donné à 0.05 m +/- 0.60 m, ce qui est inconcevable, cette incertitude de mesure est à répercuter sur la valeur de l'impact annoncé soit : baisse de 10 cm +/- 60 cm ce qui est tout aussi inconcevable. Cela montre que la précision des simulations du modèle a des limites en l'état actuel des connaissances. Il faut faire intervenir le principe de précaution qui est inscrit dans la Loi Constitutionnelle Française et demander d'arrêter ce projet.
- Ce projet est un risque important pour tout un territoire, c'est un projet très complexe et unique au monde, les experts du BRGM ont considérablement évolué dans leurs conclusions provoquant un manque de confiance. Nous demandons qu'une étude indépendante soit menée par un prestataire indépendant qui soit choisi conjointement entre Bordeaux Métropole, Le SySSO et l'AMAF.
- L'étude PERAGALLO (Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt - septembre 2021) démontre qu'une petite baisse du niveau de la nappe 15 à 20 cm a des conséquences importantes sur l'état sanitaire du Pin Maritime.
- Selon le document de présentation du 11/10/2021 Analyse critique du Modèle Phonème - Michel ROBERT, le prolongement de la période de stress hydrique n'est pas pris en compte dans le modèle, on peut comparer les périodes avec la réalité par l'allure des courbes différentes présentées dans l'étude PERAGALLO.
- Le modèle ne prend pas en compte tous les effets cumulés : sécheresse, hétérogénéité du territoire avec des zones plus perméables, attaques d'insectes, effet du champ captant.
- Il n'y a pas d'étude alternative sérieuse au Projet Champ Captant car Bordeaux Métropole paraît certain qu'il n'y aura pas d'impact sur la forêt. C'est quand même très imprudent au vu des documents d'étude contradictoires qui tendent à démontrer que le modèle n'est pas assez fiable et précis dans la limite des connaissances actuelles.
- On peut craindre des besoins supplémentaires avec la croissance démographique. Comment s'effectue le contrôle des quantités ? Compteur d'eau ? Qui a accès à ce contrôle des quantités ? Il faut que l'AMAF ait accès à ce contrôle.
- Gros risque que les réserves d'eaux DFCI pour lutter contre les incendies de forêt deviennent inopérantes, ce qui laisse présager un risque accru d'incendie de grande ampleur.
- Qu'est-il prévu en cas de dépérissement de la forêt, le dédommagement des forestiers est-il envisagé ? À ce stade aucune certitude.
- La forêt se remet à peine de 2 tempêtes destructrices de 1999 et 2009 et d'une attaque de scolytes de grande ampleur en 2010. Cette forêt est fragilisée. Elle ne pourra pas supporter de nouveaux facteurs aggravants comme le champ captant conjugués avec le réchauffement climatique.
- Bordeaux Métropole devrait économiser l'eau potable avant de prendre celle sous nos pieds. Les fuites dans le réseau, les arrosages des parcs et jardins avec l'eau potable représentent les 10 millions de m³ que Bordeaux veut prélever sous nos pieds. Il faut mettre en place une politique d'économie d'eau pour les usagers de Bordeaux Métropole et des alentours avant d'envisager ce projet de champ captant.

- La pérennité du château d'eau Saumos - Le Temple est remise en cause : que compte faire Bordeaux métropole pour solutionner ce problème ? Ces deux communes n'auront plus d'eau pour ces habitants !!!!!
- Comment une agglomération telle que Bordeaux Métropole peut continuer à se développer malgré ses ressources insuffisantes pour les habitants (voir les réglementations PLU, SMERCO, Scot) ?
- L'eau est un bien commun, l'eau est aussi un besoin à usage économique et industriel pour toute une région. Ce n'est pas normal que l'eau de notre sous-sol parte en priorité pour Bordeaux Métropole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ecoutez les sylviculteurs

Non au « champ captant des Landes du Médoc »

Envoi par courriel : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

COPIE : amaf.medoc@gmail.com
cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Voici des éléments de réponse à vos questions :

- Si le projet de Champ Captant des Landes du Médoc se fait, l'Agence Régionale de la Santé et la DDTM, services de l'Etat sous l'autorité de la préfète de Gironde, délivreront une autorisation de prélèvement qui imposera un volume prélevé à ne pas dépasser, en l'occurrence 10 millions de m³/an. Ce sont ces mêmes instances qui ont pour missions de contrôler et garantir le respect des autorisations. L'Agence de l'Eau Adour Garonne aura également un regard sur les volumes pompés.
- Le sujet de l'impact sur l'activité économique de la forêt a été débattu lors de la **réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 09 novembre 2021. Un observatoire sera mis en œuvre à l'échelle du territoire pour permettre de suivre les données issues de différents organismes et de les partager ; cet observatoire est à construire et chaque acteur devra proposer des périmètres d'études et fournir les données nécessaires pour l'alimenter. Cet observatoire est un outil qui dépasse le projet du

champ captant lui-même car il sera un outil pour veiller à l'évolution du territoire dans le temps et après chaque évènement s'il y en a (tempête, sécheresse, ...).

- Concernant la pérennité des forages d'alimentation en eau potable existants sur le secteur, comme indiqué lors de la réunion publique n°1 tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, seul le forage du Syndicat d'eau Saumos – Le Temps serait impacté par le projet. Des mesures compensatoires sont prévues et actuellement à l'étude par Bordeaux Métropole, en concertation avec le Syndicat d'eau.

Cordialement